

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

*concernant*

*les revendications de la Fédération suisse des fonctionnaires de police – Section du Nord vaudois*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La loi du 13 septembre 2011 sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) dispose à son article 52 que le Conseil d'Etat doit soumettre au Grand Conseil, dans un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur de ladite loi, les dispositions légales nécessaires à la mise en vigueur du statut unifié des policiers. Or, à ce jour, ce statut unifié n'a toujours pas été validé.

Dès lors, les organisations policières dans le canton se sont profilées elles-mêmes au niveau des aspects salariaux, avec pour conséquence d'augmenter les disparités entre les corps de police communaux et la gendarmerie.

Ce constat n'a pas échappé à la Police du Nord vaudois (PNV) et le Syndicat FSFP (Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police) a interpellé la Municipalité. Dès 2017, le syndicat a fait part de ses revendications. La presse s'en est fait l'écho. La Municipalité, qui ne pouvait entrer en matière sur des mesures immédiates dans le cadre du budget et de la grille salariale, s'est en revanche engagée à mener une étude approfondie visant à une revalorisation du statut de policier sur la base d'une appréciation globale de la situation.

La FSFP a toutefois fait savoir qu'elle n'entendait pas se contenter d'une telle réponse et a entrepris une action syndicale (port des badges barrés), dont la presse s'est à nouveau largement fait l'écho. Le statut des policiers de PNV a également donné lieu, le 7 décembre 2017, à une interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane Balet, au terme de laquelle le Conseil communal a voté une résolution par laquelle il demandait à la Municipalité de faire son possible afin d'améliorer le statut des agents de la PNV.

La Municipalité a dès lors confirmé ses services pour établir, conjointement avec la FSFP, une étude-projet, respectant les normes de l'administration. A titre de mesure immédiate, la Municipalité a validé que l'indemnité pour inconvénient de service soit augmentée de CHF 852.60 à CHF 1'100.-, avec effet au 1er janvier 2018. Le coût global de cette mesure s'élève à environ CHF 250'000.-, pris sur l'enveloppe budgétaire des salaires.

Les travaux entrepris conjointement entre les services et la FSFP ont abouti à la proposition d'une nouvelle grille de classification, comportant de nouvelles fonctions et des nouveaux grades, une revalorisation des conditions d'engagement des aspirants au terme de leur formation et l'emploi des classes paires non utilisées à ce jour pour les fonctions de policier.

La Municipalité a décidé d'allouer, sur le budget du Service de la sécurité publique, un montant de CHF 160'000.- à cet effet. Ce montant s'ajoute aux mesures décidées par la Municipalité pour l'ensemble des collaborateurs communaux, à savoir :

- Déplafonnement des 15 classes de traitement de 2% ;
- Modification de la base de référence de l'Indice suisse des prix à la consommation (IPC) servant à l'indexation des salaires, de mai 1993 à décembre 2015 (+1.9% sur les salaires de 2019) ;
- Partage entre employeur et employé de l'augmentation de la cotisation à la CIP (1% payé par le collaborateur et 1% payé par la Ville).

Dans sa séance du 31 octobre 2018, la Municipalité a validé la nouvelle grille de classification des collaborateurs engagés en qualité de policier pour une mise en œuvre dès le 1er janvier 2019. Cet accord donne satisfaction à l'ensemble des parties, en particulier à la FSFP.

La Municipalité estime avoir dès lors donné suite à la résolution du 7 décembre 2017 par laquelle le Conseil communal demandait à la Municipalité de faire son possible afin d'améliorer le statut des agents de la PNV.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  J.-D. Carrard

 MUNICIPALITE  
DUVERDON-LES-BAINS  
LIBERTÉ  
PATRIE

Le Secrétaire  F. Zürcher